

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERLIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

POR 002-210/11/CC

■ Approbation de la création et de l'affectation d'autorisations de programme relatives aux travaux de modernisation des ports de plaisance de la Communauté Urbaine

DIPORAG 11/5826/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est compétente pour la gestion de 24 ports de plaisance répartis sur une façade littorale allant de Sausset-les-Pins à La Ciotat.

Premier pôle de plaisance de France, Marseille Provence Métropole est sensible au devenir, au rayonnement et à la protection de son espace maritime et entend proposer des équipements et des services de qualité.

C'est dans ce cadre qu'elle a engagé depuis plusieurs années un programme pluriannuel d'investissements pour l'amélioration de la qualité environnementale de ses ports, la sécurisation de ses ouvrages et la modernisation des services rendus aux usagers des ports.

Afin d'identifier au mieux les grandes actions structurantes dans le domaine portuaire, il est proposé de créer une opération globale intitulée « Modernisation des Ports ».

Cette opération regroupera tous les travaux d'aménagement d'envergure tels que la protection des ports par endiguement, la construction d'équipements nouveaux (capitainerie, pannes nouvelles...) et la mise aux normes des sanitaires.

Elle comportera également un important volet d'actions en faveur de la protection de l'environnement, dont les projets de modernisation des stations d'avitaillement et des aires de carénage visant notamment à éviter tout risque de pollution ainsi que les projets de création de déchèteries.

Dans un objectif de rationalisation des autorisations de programme, cette nouvelle opération viendra en remplacement des opérations thématiques intitulées « Rénovation des Digue », « Rénovation des Ports » et « Travaux d'Aménagement Portuaires ».

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est compétente en matière de gestion des Ports de Plaisance,
- Qu'il convient d'améliorer la lisibilité des travaux structurants menés sur le domaine portuaire,
- Qu'il est opportun de regrouper les gros travaux d'investissement dans une même opération et de mentionner dans la délibération le recours éventuel aux subventions de la part des organismes et collectivités extérieurs.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'autorisation de programme « Modernisation des Ports » d'une durée de six ans pour un montant global de 12 500 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe des Ports de Plaisance de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Opération 2011 - Comptes 20, 21 et 23 – Sous politique B220 – Fonction POR

Crédits de Paiement 2011 :	1 800 000 euros
Crédits de Paiement 2012 :	1 700 000 euros
Crédits de Paiement 2013 :	2 000 000 euros
Crédits de Paiement 2014-2016 :	7 000 000 euros

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant, est autorisé pour la réalisation de cette opération à solliciter des aides financières auprès de l'Europe, du Conseil régional PACA, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, des communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent.

Pour Visa et Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Ports de plaisance - Ports de commerce - Aéroport
Le Vice-Président Délégué aux Ports

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Claude PICCIRILLO

Eugène CASELLI

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011